Date d'édition : 21/08/2023



Référentiel de Paye



202221

Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative part variable

1. Identification

Code BJ	202221
Libellé bulletin de Paie	IND. C.E. S.E. PART VAR.
Code PAY	2221
Libellé	Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative part variable
Référence	202221
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/03/2018
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/03/2018
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202221_CE_IND._C.E._S.E._PART_VAR..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2018-134 du 27 février 2018 relatif à l'indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative		JUSE1736526D
Arrêté du 27 février 2018 pris pour l'application du décret n° 2018-134 du 27 février 2018 relatif à l'indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative		JUSE1736539A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel nommé par décision gouv
T - Magistrat ordre admin - CE
Titulaire ou magistrat

Date d'édition : 21/08/2023

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Les Conseillers d'Etat en service extraordinaire sont nommés après avis du vice-président du Conseil d'Etat:

- agents publics retraités agents publics en activité mis à disposition par leur administration d'origine n'ayant pas la qualité d'agent public.

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Conseil d'Etat

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire, nommés pour exercer des fonctions consultatives, siègent à l'assemblée générale et peuvent être appelés à participer aux séances des autres formations administratives.

3.5 Autres conditions

Les conseillers d'Etat en service extraordinaire, nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative, sont choisis parmi les personnalités qualifiées dans les différents domaines de l'activité nationale.

3.6 Conditions d'exclusion

Les conseillers d'État en service extraordinaire, nommés en application du II de l'article L. 121-4 du code de justice administrative, ne peuvent être affectés à la section du contentieux.

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - PART VARIABLE

5.1 Expression métier

Cette indemnité est versée à compter du jour de l'installation des conseillers d'Etat en service extraordinaire en assemblée générale.

Agents publics retraités:

Agells publics retraites.

Montant mensuel = montant annuel / 12

Le montant annuel est fixé par arrêté: 55 000 € au 01/03/2018.

Le montant attribué à chaque conseiller est fixé par le vice-président du Conseil d'Etat, sur proposition du président de la section au sein de laquelle le conseiller a été affecté, en tenant compte de sa participation effective aux travaux du Conseil d'Etat.

- Agents publics en activité:

Montant mensuel = montant annuel / 12
Le montant annuel est fixé par arrêté.
Le montant annuel est fixé par arrêté.
Le montant est fixé par le vice-président du Conseil d'Etat, sur proposition du président de la section au sein de laquelle le conseiller a été affecté, en tenant compte de sa participation effective aux travaux du Conseil d'Etat. Le cas échéant, les indemnités versées par son administration d'origine sont déduites de ce montant.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Pour les conseillers, agents publics retraités ou en activité, le montant maximal de la part variable est fixé par arrêté.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
OUI	Prise en compte de la participation effective aux travaux du Conseil d'Etat.

Date d'édition : 21/08/2023

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2221	00	JJMMAA	1 ou 2				1
Indemnité des conseillers d'Etat en service extraordinaire nommés en	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui